

Nanterre, le

Visite CHSCT de la subdivision voirie de Méré

1^{er} décembre 2022

Participants :

Membres du CHSCT :

- Mme Josette Jean
- Mme Rita Demblon-Polet
- M. Pierre Nougarede
- M. Eric Célérier
- M. Jean-Pierre Burdet

Assistent en tant que personnes qualifiées :

- Mme Marie-Laure Coste-Fagart
- Mme Nina Borcean
- Mme Nathalie Menissier
- M. Christophe Avril

Préambule :

La subdivision et le centre d'entretien sont installés dans des locaux neufs, livrés en 2016. Les bâtiments et espaces ont été conçus très fonctionnellement.

Toutefois, plusieurs évolutions ont généré des points de vigilances :

- stationnement véhicules TAD dans la cour du centre d'exploitation ;
- mise en place d'une station biocarburant ;
- à venir : borne de recharge électrique.

Deux remontées sur des problèmes de fonctionnalités ont été enregistrées :

- aire de lavage glissante en hiver et plateforme travail en hauteur mal adaptée ;
- dispositifs d'ouverture des silos à sel difficilement maniable.

1. Visite

La visite est donc organisée afin d'examiner ces points particuliers et tout sujet qui pourrait être soulevé par un membre du CHSCT.

L'ensemble des membres du CHSCT accepte à l'unanimité la présence des personnes qualifiées au cours de cette visite.

2. Relevé de décisions

Plusieurs pistes d'actions sont identifiées à l'issue de la visite :

- renforcement de la signalisation verticale en entrée de site (entrée parking et accès interdit au public vers la cour du CEI) ;
- renforcement de la signalisation horizontale dans la cours intérieure (espace piétons, zone de manœuvre, zone de parking, espace de livraisons) . L'unité de Méré est chargée, sur la base d'un plan masse existant du CEI, de proposer un projet de signalisation de ces différents espaces ;
- une protection des câbles de chargement des bus est à envisager à l'initiative du TAD ;
- aire de lavage : réaliser des stries dans la dalle pour favoriser l'écoulement des ruissellements et examen des conditions d'amélioration de la plateforme ;
- silo : contact fournisseur pour examen de l'amélioration des bras d'ouverture des clapets ;
- bornes de recharge électriques : vigilance sur les places existantes. Des créations de place de parking seront à envisager en fonction des bornes créées.

Pierre Nougarède

Directeur Interdépartemental de la Voirie
EPI 78-92